



STRATÉGIE HOSPITALIÈRE EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE ET D'IA POUR LES DÉCIDEURS

Jeudi 23 Octobre 2025
De 9h à 17h à Paris

Réf. S2557

**1 journée de réflexions et d'échanges sur les
enjeux d'adoption du numérique et de l'IA.**

PROGRAMME

- 1.** L'entrée dans l'ère numérique et ses conséquences
- 2.** Quels axes stratégiques pour l'hôpital en matière de numérique et d'IA ?
- 3.** Comment bâtir une stratégie efficace en matière de numérique et d'IA ?

INTERVENANT

Philippe BLUA

Directeur d'Hôpital - Ancien président de l'Association
Européenne des Directeurs d'Hôpital (AEDH-EAHM-EVKD)

INSCRIPTION

Sabrina HUPIN

Assistante Formation Inter
Pôle Finances-Stratégie-Médico-Social
sabrina.hupin@cneh.fr - 01 41 17 15 40

MODALITÉS

PUBLIC - Directeurs d'hôpitaux (CHU, CH, GHT), Présidents de CME, DSI, DPO, RSSI, Directeurs de la transformation numérique

PRÉREQUIS - Ne nécessite pas de prérequis

FORMATION - Eligible au plan de formation continue et/ou à un financement OPCR, ANFH

DATE - Jeudi 23 Octobre 2025

LIEU - Paris

MODALITÉ - Présentiel

METHODES PEDAGOGIQUES - Une journée d'échanges, de réflexion riche de témoignages et la présentation de dispositifs innovants

SUIVI DE L'EXECUTION / ASSIDUITE - Feuille d'émargement - Certificat de réalisation remis à chaque participant

SATISFACTION DES PARTICIPANTS - Questionnaire de satisfaction - Evaluation de l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation

REFERENTE HANDICAP CNEH - Sylvie LIOT – 01.41.17.15.76 – 06.42.22.31.55
sylvie.liot@cneh.fr, afin d'étudier les mesures à mettre en œuvre et prévoir les adaptations pédagogiques et aménagements adéquats.

TARIFS PAR PARTICIPANT (DÉJEUNER INCLUS)

600 € (adhérent CNEH)

650 € (non-adhérent CNEH)

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Sabrina HUPIN, Assistante Formation Inter Pole finances-Stratégie-Médico-Social
sabrina.hupin@cneh.fr - 01 41 17 15 40

PROGRAMME

1. L'entrée dans l'ère numérique et ses conséquences

Cette partie a pour but de mettre en perspective les défis hospitaliers en matière de numérique en les replaçant dans un contexte macro. C'est l'occasion de rappeler les enjeux et les définitions.

Mise en perspective historique

Le numérique comme quatrième grande révolution du savoir, qui bouleverse les hiérarchies, accélère les évolutions et est source de croissance. L'adaptation au numérique : un enjeu essentiel pour avoir un avenir

L'IA comme réponse aux défis du numérique

Définition du numérique et de l'IA. A quoi sert une IA ? Le rôle des algorithmes dans l'exploitation des big data. Comment se bâtit une IA ?

L'importance à venir des chatbox

Définition. En quoi elles vont révolutionner la pratique du numérique.

2. Quels axes stratégiques pour l'hôpital en matière de numérique et d'IA ?

Cette partie a pour objet de donner des pistes pour orienter une stratégie efficace en matière de numérique en général et d'IA en particulier

Améliorer les soins

L'aide au diagnostic. Les perspectives en matière de découvertes médicales. Le numérique comme outil clef de la prise en charge du patient chronique

Gagner en efficience

Quelques pistes pour améliorer la productivité : automatisation des tâches à faible valeur ajoutée, faire travailler l'usager, mieux traiter l'information, aide à la rédaction...

Améliorer la communication interne et externe

Impact du numérique sur la communication et les rapports de pouvoirs. Nécessité d'une politique numérique de communication.

Anticiper l'avenir

Le pouvoir divinatoire des algorithmes. Quel est-il ? Pourquoi et comment l'utiliser ?

Obtenir de nouvelles recettes

Comment monétiser les data que l'on crée et possède ?

3. Comment bâtir une stratégie efficace en matière de numérique et d'IA ?

Cette partie vise à donner des conseils méthodologiques afin de concevoir la bonne stratégie et de se donner les moyens de la mettre en œuvre efficacement

Les bases d'une bonne stratégie

Comment établir une stratégie. L'importance de l'usage : s'assurer que l'investissement sera porteur de changement. Le rôle de l'ergonomie.

Regarder ce qui se passe dans les autres secteurs

Le monde de la santé a amorcé le virage du numérique plus tardivement que d'autres secteurs d'activité. Cela offre l'opportunité de s'inspirer de ce qui existe dans d'autres domaines pour évoluer plus vite et plus efficacement.

L'enjeu du big data : créer et stocker une information exploitable

La donnée, sa création, son accumulation, son accessibilité et son traitement sont des éléments clefs d'une stratégie numérique. Il importe de connaître les bonnes pratiques en la matière.

Ouverture et sécurité

Les hôpitaux sont confrontés à un problème : une bonne utilisation du numérique nécessite une large circulation de l'information. Mais celle-ci multiplie les risques de faille et de piratage. Comment sécuriser son système informatique ?

L'importance du contrôle

L'IA n'est pas infallible et le numérique génère de nouveaux risques d'erreur. Il entraîne une évolution du risque individuel (d'ampleur limitée) vers le risque systémique (plus d'occurrence, plus rare, mais d'ampleur plus importante). Cela aura des conséquences assurancielles. Cela nécessite des contrôles spécifiques.

Parier sur le smartphone et les chat box

La facilité d'usage joue un rôle clef dans la diffusion de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques. Le smartphone est devenu l'outil incontournable en matière de communication interne et externe. A l'heure de la chronicité, il devient également un outil essentiel de suivi et de diagnostic. Quant aux Chat box, en facilitant l'accès à l'information et son traitement, ils s'annoncent comme un outil essentiel pour gagner en efficience.

Acheteur ou créateur ?

Nous vivons une révolution en accéléré. Enormément d'outils numériques restent à inventer et ceux existants peuvent devenir rapidement obsolètes. Dès lors une question se pose : que faire si l'outil recherché n'existe pas sur le marché ? Attendre son arrivée ou être initiateur ?

INSCRIPTION

Réf. S2557

- sur le site **www.cneh.fr**

Sabrina HUPIN, Assistante Formation Inter Pole finances-Stratégie-Médico-Social

sabrina.hupin@cneh.fr - 01 41 17 15 40

Formation accessible aux publics en situation de handicap

Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

Date : ☐ 23 Octobre 2025

TARIFS par participant (déjeuner inclus)

☐ 600 € (adhérent CNEH) ☐ 650 € (non-adhérent CNEH)

Facturation sur Chorus Pro* : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale.....

Adresse

CP Ville Tél.....

Responsable de formation*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

* Tous les champs sont obligatoires

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Date

Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.